

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation et aux Centres de loisirs

Madame BEHECHTI
Directrice de l'école Claude Monet

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

MM/SG

Hôtel de Ville, le

16 JAN, 2025

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 5 novembre dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Travaux

Tous les travaux prévus sur l'école au budget 2024 ont été effectués. Les travaux évoqués avec la directrice ont été chiffrés et seront proposés au vote du budget 2025.

Les travaux concernant la réparation des fenêtres non jointives ou bloquées ainsi que la réparation du plafond du préau de la cour élémentaire sont en cours.

La réparation de la fuite d'eau apparue au plafond du réfectoire de l'élémentaire est proposée au vote du budget 2025.

Aménagement des cours de récréation

Comme annoncé lors de la réunion des Directeurs des écoles du 18 novembre dernier, le projet de création de Cour O.A.S.I.S. est réalisé avec l'aide de différents financeurs (Agence de l'eau, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France,...).

Les projets d'aménagement dans d'autres écoles seront examinés sous réserve que ces financeurs donnent leur accord à leur participation.

Stationnement des Taxis

A la demande de l'école, dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles Vigipirate, les enfants porteurs de handicaps utilisant les taxis étaient déposés rue Auguste Perret, sur des places réservées. Ils accédaient à l'école par le portail arrière.

La directrice ayant récemment indiqué le souhait de reprendre l'ancienne pratique de dépose des enfants des classes d'unité d'enseignement sur le parvis de l'école, devant l'entrée principale, j'en ai pris acte.

Cependant, cette décision ne pourra être pérenne que si la borne est relevée après chaque passage des taxis, afin que la sécurité du public respecte les préconisations vigipirate en vigueur.

Informatique

Le filtrage mis en œuvre répond aux préconisations exactes de l'Education nationale. Ce filtrage a été récemment ouvert, suite à l'élaboration d'une charte commune sur les bonnes pratiques numériques.

Dans la continuité de la mise en place pour les ordinateurs des Directeurs, le filtrage adulte est actuellement en train d'être installé sur les ordinateurs portables ainsi que dans la salle des maîtres.

Propreté et intimité dans les toilettes

Une cabine pudeur a été installée dans les sanitaires du rez-de-chaussée de la maternelle.

Concernant l'accompagnement à la propreté, j'ai répondu dès le mois de janvier aux fédérations des parents d'élèves sur cette question. Mme Amaral, Inspectrice de l'Education nationale, était également informée de ces dispositions.

J'ai en effet pris des mesures conservatoires devant la multiplication des signalements d'attouchements, non avérés mais générant systématiquement des conséquences importantes sur les équipes. Il convenait de limiter au maximum l'exposition des enfants et des encadrants au risque.

Ainsi, il a été demandé aux ATSEM et aux animateurs de ne plus déshabiller les enfants de PS pour le temps de sieste. Les enfants qui sont autonomes peuvent sans soucis se déshabiller eux-mêmes. Cette mesure ne nous satisfait pas, comme elle ne satisfait pas non plus l'Education nationale. Cette mesure est néanmoins nécessaire pour rassurer nos équipes, comme pour rassurer les parents.

Le change des enfants souillés n'est pas remis en cause: les encadrants seront systématiquement deux pour le faire.

ATSEM

Nous avons aujourd'hui de lourds soucis de recrutement sur ces postes, comme les autres collectivités du 92 et quelles que soient les missions confiées aux agents par les collectivités.

Certains jours, jusqu'à 55 agents sont absents pour des motifs toujours justifiés (postes non pourvus, maladie, formation, garde enfant malade, ...) Les agents présents doivent donc être répartis entre les différentes écoles afin de permettre un service le moins dégradé possible.

J'ai bien conscience de la difficulté à accepter cette répartition des forces en présence mais il ne serait acceptable de faire fonctionner une école sans aucun personnel ATSEM. Les déplacements d'agents sont une mesure de solidarité entre écoles.

Je vous invite à afficher cette réponse dans la vitrine de l'école afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine MAYET



Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
Mme HAMZA, Elue au Conseil d'école